

MAIRIE
DE
SAINT-LARY-SOULAN
HAUTES-PYRÉNÉES

JMB/RP

N°2025-13

OBJET

AUTORISATION POUR
ACOMPTES SUR
SUBVENTIONS A L'OFFICE
DE TOURISME ET AUX
ASSOCIATIONS CLUB
OLYMPIQUE SAINT-LARY
ET VALLEES ET
SNOWBOARD CLUB SAINT-
LARY

Nombre de membres ayant
assisté à la séance : 14

Votes pour : 15

Abstentions : 0

Votes contre : 0

Affiché à la porte de la
Mairie : 31/01/2025

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-neufjanvier, à dix-huit heures trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune de SAINT-LARY-SOULAN dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie de Saint-Lary Soulan, sous la présidence de Monsieur André MIR, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 15

Date de convocation du Conseil Municipal : 23 janvier 2025

PRÉSENTS : André MIR, Philippe AIZIER, Jacques SALAT, Aline NARS, René DARAN, Christophe BOURREC, Marie-Françoise VIDALON, Alain DEDIEU, Hélène GUIOUNET, Jacques ROCA, Marie-Pierre FORGUE SUPERBIE, Sophie REY, Daniel GASPA, Jean-Henri MIR.

ABSENT/EXCUSÉ : Nicolas HERQUÉ (procuration à Jacques SALAT).

Les Conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, lesquels sont au nombre de 14 et pouvant valablement délibérer, il a été conformément à l'article L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, procédé immédiatement après l'ouverture de la session, à la nomination d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil. Monsieur Alain DEDIEU ayant obtenu au scrutin secret la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

Rapporteur : André Mir.

Les subventions peuvent être versées dès lors que les crédits sont inscrits au budget de l'année et qu'une délibération désignant le bénéficiaire et indiquant le montant alloué a été votée.

Avant le vote du budget primitif 2025 de la commune, qui sera voté au mois d'avril, et afin de permettre à l'office de tourisme, au Club Olympique Saint-Lary & Vallées et au Snowboard Club Saint-Lary de faire face à leurs dépenses, il est nécessaire de leur verser des acomptes sur leur subvention annuelle.

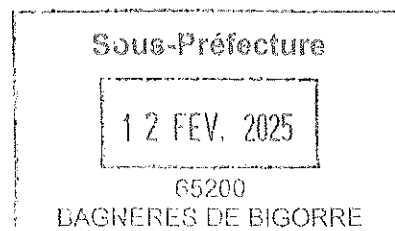
Je vous propose donc d'autoriser le versement d'acomptes sur les subventions avant le vote du budget 2025, ainsi qu'il suit :

Office du Tourisme de Saint-Lary-Soulan	300 000 €
Club Olympique Saint-Lary & Vallées	7 500 €
Snowboard Club Saint-Lary	6 000 €

En fonction de ces éléments, je vous invite à bien vouloir vous prononcer sur cette affaire communale.

Le Conseil Municipal,
Vu le code Général des Collectivités Territoriales,
Où l'exposé de Monsieur le Maire,
Après en avoir délibéré,

Décide :

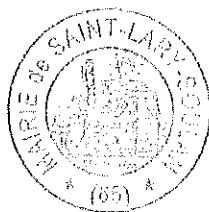


➤ D'approuver le versement d'acomptes sur les subventions avant le vote du budget 2025, ainsi qu'il suit :

Office du Tourisme de Saint-Lary-Soulan	300 000 €
Club Olympique Saint-Lary & Vallées	7 500 €
Snowboard Club Saint-Lary	6 000 €

Ainsi fait et délibéré en Mairie les jour, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures.
Pour extrait certifié conforme.

Fait à Saint-Lary-Soulan, le 29 janvier 2025



Le Maire,

André MIR

